

(Traduction)

**ÉCHANGE DE NOTES (le 10 octobre 1958) ENTRE LE CANADA ET LE VENEZUELA
RENOUVELANT POUR UN AN À PARTIR DU 11 OCTOBRE 1958 LE MODUS
VIVENDI COMMERCIAL SIGNÉ LE 11 OCTOBRE 1950**

I

*Le Chargé d'Affaires a.i. de l'Ambassadeur du Canada au Venezuela au
Ministre des Relations extérieures du Venezuela*

N° 65

Boîte postale 9277
CARACAS-VENEZUELA
Le 10 octobre 1958.

A Son Excellence
Monsieur René De Sola
Ministre des Relations extérieures
Caracas

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je me permets de signaler à Votre Excellence que le *modus vivendi* qui règle les relations commerciales entre le Canada et le Venezuela expirera le 11 de ce mois.

Le Gouvernement canadien estime que ce *modus vivendi* a favorisé le développement des relations commerciales entre le Canada et le Venezuela. Aussi ai-je l'honneur de proposer qu'il soit renouvelé pour une nouvelle durée d'un an, à compter du 11 octobre 1958.

Si le Gouvernement de Votre Excellence agréé cette proposition, la présente Note et la réponse de Votre Excellence pourraient constituer entre le Gouvernement canadien et le Gouvernement vénézuélien un accord portant renouvellement des dispositions du *modus vivendi* du 11 octobre 1950* pour une nouvelle durée d'un an.

En proposant le renouvellement du *modus vivendi* qui a servi d'instrument au cours de ces dernières années, et vu l'intensification des échanges commerciaux, industriels et scientifiques entre nos deux pays, puis-je exprimer l'espoir qu'un traité de commerce soit conclu en temps utile entre nos deux pays pour satisfaire les demandes accrues que semble nous réserver l'avenir.

Je saisis cette occasion pour renouveler à Votre Excellence les assurances de ma très distinguée considération et de ma très haute estime.

Le Chargé d'Affaires a.i.,
M. GAUVIN

* Recueil des Traités 1950 n° 16.